

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

**Arrêté du 11 octobre 2023 portant modification de l'arrêté du 19 avril 2022 fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale d'appariement pour l'accès au troisième cycle des études de médecine**

NOR : SPRH2327009A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de la santé et de la prévention,  
Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 632-2-7 ;  
Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine ;  
Vu l'arrêté du 19 avril 2022 fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale d'appariement pour l'accès au troisième cycle des études de médecine,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 6 de l'arrêté du 19 avril 2022 susvisé est ainsi modifié :

1° A la troisième phrase du deuxième alinéa, les mots : « supérieure à 1 » sont remplacés par les mots : « égale à 2. » ;

2° A la dernière phrase du deuxième alinéa, après les mots : « à l'annexe 2 du présent arrêté », sont insérés les mots : « , qui feront l'objet d'une pondération égale à 2 » ;

3° Le troisième alinéa est supprimé.

**Art. 2.** – Au premier alinéa de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2022 susvisé, les mots : « grâce à l'utilisation d'un algorithme » sont remplacés par les mots : « avec l'utilisation de l'algorithme de Gale et Shapley ».

**Art. 3.** – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 octobre 2023.

*Le ministre de la santé  
et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation :  
L'adjoint au sous-directeur  
des ressources humaines du système de santé,  
M. REYNIER*

*La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice stratégie  
et qualité des formations,*

M. POCHARD